

**Rapport N° 105/2018**

**Demande de crédits de réalisation d'entretien constructif :**

Réseau routier	CHF	435'000.-	TTC
Parkings	CHF	120'000.-	TTC
Réseau d'assainissement	CHF	333'000.-	HT

---

Nyon, le 12 janvier 2019

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mmes Josette Gaille et Corinne Vioget Karadag ainsi que de MM. Raymond Carrard, Fabien Héritier, David Saugy, Christian Udasse, Jean-Pierre Vuille et Bernard Ueltschi, président et rapporteur, s'est réunie à la Ferme du Manoir le 6 juin 2018 à 19h15.

A la demande d'une majorité des membres, une deuxième séance a eu lieu le 13 mars 2019 à 19h00. L'ensemble des membres de la commission étaient présents, avec Monsieur Yves Gauthier-Jaques en remplacement de Madame Gaille.

Lors de la première séance, Mme Roxane Faraut Linares, municipale en charge du service Travaux, environnement et mobilité accompagnée de M. François Menthonnex, chef de service, M. Jean-Marc Favre, adjoint au chef de service ainsi que Mme Caroline Dorst, chargée de projet à la Mobilité qui ont apporté en première partie tous les compléments d'information nécessaires au rapport déposé par la Municipalité ainsi qu'une présentation sur le stationnement aux parkings de Colovray.

La commission tient à les remercier pour leurs explications et leur présentation ainsi que leur disponibilité lors de demandes d'information complémentaire.

**Introduction**

Le préavis N° 105/2018 comporte plusieurs sujets concernant des travaux d'entretien du réseau routier et d'assainissement des eaux urbaines. Depuis janvier 2017, la Municipalité a chargé le service Travaux, environnement et mobilité d'assumer la gestion et l'entretien de l'ensemble du stationnement sur le territoire communal, raison pour laquelle une demande de crédit concernant les parkings de Colovray est également incluse dans ce préavis.

## Réseau routier

### Vy-Creuse

La Vy-Creuse a été rénovée entièrement en 2010, toutefois les bordures franchissables, côté Lausanne, ont été fortement sollicitées par le passage répété des véhicules, provoquant un déchaussement quasi généralisé. Il est indispensable de les remplacer avant la pose d'un revêtement phono-absorbant nécessaire pour satisfaire à l'Ordonnance de protection contre le bruit (OPB).

Le coût des travaux se décompose comme suit :

Travaux de génie civil – chaussée (L= 300 m ; S= 1600 m2) :	CHF 76'000.-
Travaux de marquage :	CHF 4'000.-
Divers et imprévus (10%) :	CHF 8'000.-
Total TTC :	CHF 88'000.-

Il est demandé par la commission les raisons d'une dégradation de la chaussée si rapide. Il lui est répondu que l'angle et la dimension trop faibles des bordures franchissables sont la cause de ce déchaussement prématuré. Ils seront remplacés par un modèle de plus grandes dimensions.

Plusieurs Commissaires se demandent si cela n'est pas dû au passage des poids lourds et s'il ne serait pas opportun que ce tronçon soit interdit aux poids lourds et que ceux-ci passent par la rue de la Porcelaine. Selon la Municipalité cela engendrerait d'importantes perturbations du trafic routier en ville de Nyon et n'est donc pas souhaitable.

Il est également demandé par la commission que des ralentisseurs soient posés sur le haut de la route à l'approche des lignes jaunes et du trottoir de la route St-Jean. Il est répondu que cela poserait des problèmes lors de déneigement de cette axe et que cela n'est pas nécessaire car la vitesse est limitée à 30KM/h, les limiteurs ne présentent que peu d'intérêt.

La remise en état de la chaussée ainsi que la pose du revêtement phono-absorbant ne se fera qu'après la fin du chantier de la nouvelle Usine à gaz.

### Route de Clémenty

Le tronçon de la route de Clémenty, compris entre le giratoire de la route de Divonne et le chemin de la Croisette, présente d'importantes dégradations de surface (nombreuses fissures, affaissements et ornières). A noter également que suite à une expertise de la structure effectuée en 2017 par un bureau d'ingénieurs un défaut structurel (faible épaisseur) a été mis en évidence. Il est dès lors nécessaire d'assainir la chaussée en profondeur avant la pose d'un revêtement phono-absorbant prévus par le préavis No 33/2017 concernant les mesures d'assainissement.

Le coût des travaux est basé sur les prix unitaires obtenus lors de l'appel d'offres public pour la pose du revêtement phono-absorbant (préavis N° 33/2017). Il se décompose comme suit :

Travaux de génie civil (L= 550 m ; S= 5400 m2) :	CHF 460'000.-
Divers et imprévus (10%) :	CHF 46'000.-
Total des travaux :	CHF 506'000.-

Ce montant doit être réduit du montant prévu dans le préavis N° 33/2017 pour ce tronçon, soit :

Travaux de génie civil :	CHF 144'600.-
Divers et imprévus (10%) :	CHF 14'400.-
Montant total prévu dans préavis N° 33/2017 :	CHF 159'000.-
Montant TTC à financer par le présent préavis :	CHF 347'000.-

## **Subventions pour travaux routiers**

La Vy-Creuse n'étant pas une route cantonale, il n'est pas possible de bénéficier d'une subvention cantonale. Par contre, la pose du revêtement phono-absorbant étant une mesure de lutte contre le bruit routier, elle bénéficiera d'une participation de la Confédération à hauteur d'environ 16% du coût des travaux.

L'intégralité de la route de Clémenty est une route cantonale (RC 19) ; ainsi il sera possible de bénéficier à la fois de la subvention cantonale (taux de subventionnement de 50% au maximum) et de la subvention de la Confédération pour les travaux de pose du revêtement phono-absorbant à hauteur d'environ 16%.

Les subventions pour les deux routes mentionnées ci-dessous sont estimées à CHF 156'000.-.

## **Parkings de Colovray**

Les parkings de Colovray se composent de 4 zones. Côté lac de la route Suisse, deux petits parkings comptant respectivement 25 et 65 places, le parking de la piscine comptant 350 places. Côté Jura de la route Suisse, le parking devant le centre sportif comptant 136 places, soit un total de 576 places. Actuellement, le stationnement est gratuit et limité à 15 h sur l'entier du site.

Il est constaté que les petits parkings et celui du centre sportif sont utilisés par des employés de l'UEFA (environ 25 places) et par des pendulaires (environ 25 places). Le parking de la piscine est utilisé par des collaborateurs de la Villa Tatiana (environ 30 places), ce qui représente un total d'environ 80 places 'squattées' quotidiennement.

L'objectif de la Municipalité est d'organiser le stationnement sur le site de Colovray en fonction des différents usages et en tenant compte des besoins des visiteurs du centre sportif et des entreprises locales. Différentes options ont été envisagées par la Municipalité pour atteindre ces objectifs. Trois variantes nous sont présentées et commentées par Mme Dorst lors de la première séance de commission. La variante de la mise en place d'horodateurs sur les quatre parkings est celle retenue par la Municipalité, étant jugée comme la plus efficace.

Afin de ne pas impacter les usagers de la piscine, du restaurant ainsi que les usagers du centre sportif, les conditions suivantes sont prévues.

- 3 heures de stationnement gratuites, puis tarification progressive
- Gratuité le soir
- Gratuité le week-end

Les coûts pour travaux de génie civil, marquage et signalisation ainsi que l'acquisition de six horodateurs sont estimés à CHF 120'000 TTC.

Un débat durant la première séance et qui a nécessité une deuxième séance a porté sur l'impact éventuel pour les usagers du centre sportif et de la piscine, en particulier pour les familles, notamment durant les périodes de vacances scolaires. Cette mesure pourrait être dommageable pour l'économie locale comme le restaurant du centre sportif et celui de la piscine ou la piscine elle-même car certains usagers pourraient se reporter sur la piscine de Divonne où le parking est gratuit.

Plusieurs conseillers ne sont pas contre les horodateurs entre-autres pour des raisons d'équité, mais désirent garder la gratuité totale pour les usagers de la piscine. Une solution allant dans ce sens est demandée au service Travaux et environnement. La solution consisterait à la pose d'une barrière à l'entrée du parking de la piscine et une borne permettant de valider le ticket de sortie, positionnée dans l'enceinte de la piscine. Cette solution est devisée à CHF 172'000 TTC pour les travaux et matériels supplémentaires.

Ceci est jugé trop cher pour le but à atteindre et n'est donc pas retenu.

Une suggestion de porter la durée de stationnement à 6 heures sans la pose d'horodateur est également évoquée. Toutefois cette mesure n'atteindrait probablement pas l'objectif de supprimer les pendulaires et collaborateurs d'entreprises alentour.

## Réseaux d'assainissement

Les contrôles par caméra réalisés en 2017 ont mis en évidence d'importants défauts d'étanchéité et de graves fissures sur plusieurs collecteurs.

Les travaux se font par chemisage des conduites existantes. Lors de la préparation, un fraisage permet également d'enlever toutes les racines qui se sont incrustées dans les conduites. La durée de vie est de 30 ans, identique à un remplacement par une conduite neuve mais permet d'éviter d'importants travaux de génie civil ainsi que des fouilles coûteuses. Ce procédé économique et rapide n'est pas nouveau, il a apporté toute satisfaction sur nos conduites qui ont été entretenues précédemment.

### Tronçons d'intervention et coûts:

1. Route d'Oulteret :	collecteur d'eaux usées sur 40 m	CHF 26'000.-
2. Route de l'Etraz :	collecteur d'eaux usées sur 120 m	CHF 48'000.-
3. Place Saint-Martin :	collecteur d'eaux usées sur 85 m	CHF 25'000.-
4. Chemin du Canal :	collecteur d'eaux usées sur 35 m	CHF 15'000.-
5. Route des Tattes d'Oie :	collecteur d'eaux usées sur 125 m	CHF 38'000.-
6. Route de Divonne :	collecteur d'eaux usées sur 280 m	CHF 60'000.-
7. Chemin de Bonmont :	collecteur d'eaux claires sur 225 m	CHF 25'000.-
8. Promenade du Mont-Blanc :	collecteur d'eaux claires sur 110 m	CHF 40'000.-
9. Route de Clémenty :	collecteur d'eaux claires sur 190 m	CHF 40'000.-
Divers et imprévus (5%) :		CHF 16'000.-
Total HT:		CHF 333'000.-

## Conclusion

L'entretien du réseau routier pour supporter le trafic toujours plus important et diminuer les nuisances sonores est nécessaire autant pour les infrastructures que pour les usagers et habitants.

L'assainissement de conduite d'eau permet à la fois d'éviter des déperditions d'eaux claires et de canaliser les eaux usées afin de ne pas créer des pollutions souterraines.

L'ensemble de la commission apprécie le constat fait par la Municipalité sur l'utilisation des parkings de Colovray, toutefois elle ne souhaite pas l'usage d'horodateurs qui pourraient prêter à tort les familles et usagers de la piscine et du centre sportif.

### Amendements:

Sur ces considérations, la commission unanime propose l'amendement suivant.

Le point 2c des décisions est modifié comme suit :

De ne pas accorder un montant de CHF 120'000.- TTC pour l'entretien constructif des parkings;

Nonobstant la commission encourage la Municipalité à poursuivre sa démarche et à revenir avec une solution qui permette à la fois de garder la gratuité des parkings tout en prévenant les voitures ventouses.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**a vu** le préavis N°105/2018 concernant le financement des travaux routier, d'assainissement, et d'entretien des parkings,

**a oui** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**et attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux routiers, d'assainissement ~~et d'entretien des parkings~~;
2. de lui accorder les crédits nécessaires qui seront comptabilisés de la manière suivante :
  - a) CHF 435'000.- TTC pour l'entretien constructif du réseau routier à porter en augmentation du compte N°9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;
  - b) CHF 333'000.- HT pour l'entretien constructif des réseaux d'assainissement, à porter en augmentation du compte N°9143.12 – *Station d'épuration et collecteur d'égouts*, dépense amortissable en 30 ans ;
  - c) de ne pas accorder un montant de CHF 120'000.- TTC pour l'entretien constructif des parkings à porter au compte N°9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30ans ;
3. que les subventions de la Confédération et du canton de Vaud, estimées à CHF 156'000.-, viendront en déduction du compte N°9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*.

La commission :

Madame la Conseillère  
Corinne Vioget Karadag

Messieurs les Conseillers  
Raymond Carrard  
Fabien Héritier  
David Saugy  
Christian Udasse  
Jean-Pierre Vuille  
Bernard Ueltschi (rapporteur)